



# INTÉRESSEMENT 2020 : un OUI mais, de l'UNSA...



**L'UNSA a émis un avis favorable lors de la séance du CUEP du 24 juin 2020 sur le projet d'avenant de l'accord d'intéressement qui prévoit une augmentation de + 0,50% (7,25 à 7,75% de la masse salariale).**

Si la DRH a pris en compte pendant la négociation des avenants de nombreuses remarques de l'UNSA sur les objectifs, l'UNSA ne cautionne pas la méthode employée par la Direction !

**L'UNSA regrette que la majoration de à 0,50% n'ait pas fait l'objet soit :**

- d'une intégration au taux de base, même à titre exceptionnel, ce qui aurait été l'application simple de l'accord PEPA.
- d'une association à un objectif plus simple dont l'indicateur aurait été plus représentatif de la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'EP en télétravail pendant la crise. Par exemple, l'évolution du nombre de connexions, le nombre de réunions par Skype, etc.

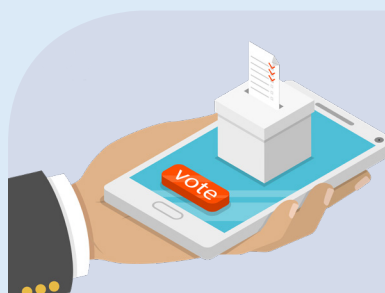
Or, les deux objectifs associés à cette majoration dans l'avenant sont, à notre sens, une véritable usine à gaz :

- Les 0,50% sont divisés en 2 tranches de 0,25%, en raison d'un blocage informatique parait-t-il ?!
- Chacune des tranches est associée à un objectif Covid-19.
- Chaque objectif est décliné en de multiples actions et sous-actions, soit 12 actions au total.

**Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué : la devise de la DRH !**

L'UNSA estime que l'esprit de l'accord PEPA a été détourné et qu'il aurait été plus simple et légitime d'augmenter directement le taux plutôt que de mettre des objectifs spécifiques sur la majoration.

**Cependant et afin de ne pas pénaliser les personnels, l'UNSA a voté POUR et signera l'avenant, car sans signature de l'accord par une majorité d'organisations syndicales représentatives, il n'y aurait pas d'intéressement !**



Les votes CUEP :  
**Pour** : UNSA - CGC  
 Abstention : CFDT - SNUP  
 Contre : CGT



# Compte Epargne Temps

## Nouveaux seuils pour 2020 à la Caisse des Dépôts

A la suite des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la DRH de la Caisse des Dépôts, la Direction a présenté deux projets d'avenants aux accords CET en vigueur (accord public et accord privé).

L'UNSA a émis un avis favorable à ces deux avenants lors du CUEP du 24 juin 2020.

### Les projets d'avenants prévoient que :

- le nombre maximal de jours épargnés en 2020 est fixé à 20 au lieu de 10,
- le plafond global de jours épargnés est fixé à 70 au lieu de 60.

Au terme de la campagne d'alimentation du CET fin 2020, les jours dépassant le plafond de 60 jours seront placés sur le CET historique. Un CET historique sera ouvert à cette fin pour la personne qui n'en dispose pas à la date du 31 décembre 2020 et uniquement pour la gestion des jours de congés 2020 non pris au 31 décembre 2020.

L'UNSA, signataire avec la CFDT et la CGC le 21 avril dernier, de l'accord sur les congés 2020 (Covid-19) revendiquait la mise en place de ces dispositions pour tous les personnels publics et privés de la CDC.

Plus généralement, l'UNSA revendique un accord unique pour l'ensemble des personnels publics et privés de la CDC comme l'article 34 de la loi Pacte le permet !

Par ailleurs, lors des discussions avec la DRH, nous avons obtenu que les congés 2020 puissent être reportés sur le mois de janvier 2021. Attention, cette disposition concerne uniquement les jours de congés et non les jours DG ou RTT. L'UNSA a demandé à la DRH de publier un flash info très clair sur ce point.

**Le + UNSA  
=  
+ 10 jours !**

### Les votes CUEP :

**Pour : UNSA - CGC**  
**Abstention : CFDT - SNUP**  
**Contre : CGT**

